

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMA
COMPTES 2009
RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La commission, composée de :

- Mme Danielle Staines, Municipale à Clarmont,
- Mme Irène Caron, Municipale à Echandens,
- M. Philippe Hugli, Municipal à Denens,
- Mme Sylvia Frautschi, Municipale à Colombier, (excusée à la 1^{ère} séance)
- Mme Catherine Pouly, Municipale à Denges et rapporteuse

s'est réunie à deux reprises, à savoir :

- le jeudi 15 avril 2010 dans les locaux de la Rue Couvaloup à Morges pour l'examen des documents fournis par l'ARASMA;
- le mercredi 5 mai 2010 à Echandens pour la finalisation du présent rapport.

La première séance à Couvaloup a eu lieu en présence des personnes suivantes :

- M. Daniel Vouillamoz, Directeur du CSR Morges
- Mme Gisèle Burnet, Présidente du Comité de Direction de l'ARASMA
- M. Jean-Jacques Mercier, Président du Conseil Intercommunal de l'ARASMA
- M. Bernard Rochat, Adjoint du Directeur du CSR Morges
- M. François Chappallaz et Mme Mélanie Heiniger, Représentants du Service des Finances de la ville de Morges.

Lors de cette première séance, les responsables de l'ARASMA nous ont détaillé et expliqué les comptes 2009, les commentaires ainsi que les tableaux annexes et le rapport de gestion qui nous avaient été remis. Ils ont pris le temps de répondre à toutes les questions qui ont été posées, et nous les en remercions.

Préambule

L'année 2009 a été marquée par la mise en oeuvre de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et plus spécifiquement de l'entrée en service du système de la "caisse centrale". Il en a résulté un accroissement du nombre de collaborateurs passant de 53 à 173, soit plus de 326 % d'augmentation. Il s'agit essentiellement de la professionnalisation des mamans de jour, devenues Accueillantes en Milieu Familial (AMF).

Rapport d'activité et comptes 2009

Ces documents ayant été remis à chacun, nous n'allons pas les reprendre dans le détail. Cependant, nous nous sommes arrêtés sur les points suivants :

Revenu d'insertion (RI)

L'année 2009 a vu se poursuivre la réorganisation de ce secteur. Un transfert des tâches administratives des assistants sociaux vers les responsables administratives permet au social de reprendre toute sa place dès lors que l'administration est assurée. La formation des secrétaires dans ce but a été presque entièrement prise en charge par le Canton.

Comme prévu, le nombre de dossiers traités a continué à croître en 2009, passant de 957 à 1'000, représentant une augmentation de 2,5%. La moyenne mensuelle des dossiers traités se monte à 562.

Si l'on tient compte des Frs 100'226.05 (compte 71000.3515.00) représentant l'excédent de produits après réserve légale, restitués au SPAS, nous pouvons considérer que l'exercice 2009 est bénéficiaire.

Participation des communes (compte N° 71000.4525.01) : ce sont Frs 0.40/habitant qui ont été facturés aux communes au lieu de Frs 1.- prévu au budget. Cette participation sert à couvrir les charges non financées par le SPAS, à savoir l'indemnité au CODIR notamment.

Accueil Familial de Jour (AFJ)

Fin 2009, l'Accueil Familial de Jour est devenu la plus importante parmi les 12 structures du réseau AJEMA. Pour rappel, ce secteur est entré en activité sous la forme "caisse centrale" et conformément à la LAJE le 1^{er} août 2009, et non pas en janvier 2009 comme prévu. Ce qui explique les différences entre le budget et les comptes.

La gestion de ce secteur ayant nécessité l'engagement de personnel supplémentaire, les bureaux concernés ont déménagé dans de nouveaux locaux aux Charpentiers-Sud.

Au 31.12.2009, la structure AFJ compte 119 AMF agréées accueillant 471 enfants. Ceci représente environ 27'000 heures d'accueil mensuelles.

La participation exacte des communes n'est pas encore connue pour 2009, elle sera calculée ultérieurement.

Agences d'Assurances Sociales (AAS)

La légère augmentation de ce secteur est due à l'augmentation de la population. Pour le reste, il est stable.

Participation des communes (compte N° 71006.4525.00) : Frs 17.40/habitant au lieu des Frs 18.05 budgétés.

Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

En termes de population concernée, le réseau AJEMA est le 2^{ème} plus grand réseau du Canton après celui de Lausanne.

Au moment du bouclage des comptes, les communes participaient à hauteur de Frs 4'350'931.- (compte 71007.4525.00). Ici également, le montant définitif par habitant sera connu ultérieurement.

Comptes de bilan

La commission n'a pas de commentaire à faire sur les comptes de bilan.

Conclusion

La commission relève que malgré un certain nombre d'inconnues financières liées à la mise en place du réseau AJEMA et la "caisse centrale" de l'AFJ, les comptes restent relativement proches des prévisions budgétaires.

Elle saisit l'occasion pour remercier la Direction du CSR ainsi que le CODIR pour leur bonne gestion.

Les membres de la commission vous invitent à approuver la gestion et les comptes 2009 et de donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission pour les comptes 2009 de l'ARASMA.

Mme Danielle Staines

D. Staines

Mme Irène Caron

I. Caron

M. Philippe Hugli

Ph. Hugli

Mme Sylvia Frautschi

S. Frautschi

Mme Catherine Pouly

Echandens, le 5 mai 2010